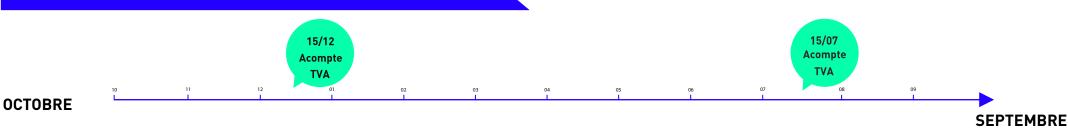
MÉMO DE VOS ÉCHÉANCES FISCALES (clôture de l'exercice au 30/09/Année 2)

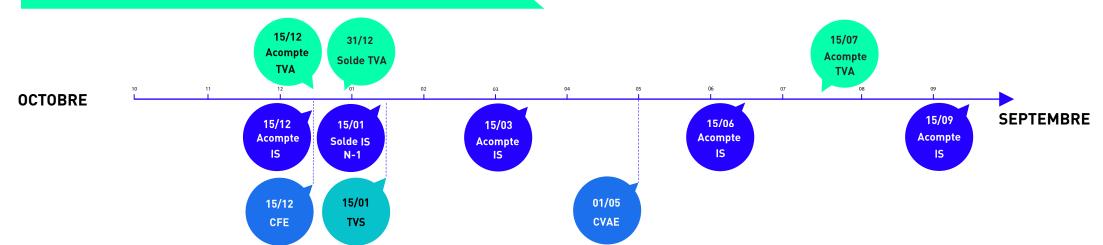






Acompte TVA 15/12 : calculer au réel = TVA collectée - TVA déductible pour la période du 01/10/Année 1 au 30/11/Année 1 Acompte TVA 15/07 : calculer au réel = TVA collectée - TVA déductible pour la période du 01/12/Année 1 au 30/06/Année 2

EXERCICE 2 Début activité le 01/10/Année 2 et fin de l'exercice au 30/09/Année 3



Solde d'IS : différence entre le montant d'IS à payer de l'exercice 1 et les acomptes déjà versés sur l'exercice 1 Acompte IS : à payer si le solde IS de l'exercice 1 > 3 000 €. Montant de l'acompte = ¼ du solde IS de l'exercice 1

Solde de TVA : différence entre le montant de TVA à payer de l'exercice 1 et les acomptes déjà versés sur l'exercice 1

Acompte TVA: montant de l'acompte de 07/Année 2 = 55% du solde de TVA de l'exercice 1 - montant de l'acompte de 12/Année 2 = 40% du solde de TVA de l'exercice 1

CFE : calculer selon la valeur locative et la surface des locaux professionnels - Montant transmis par les impôts.

Lexique : TVS : Taxe sur véhicule de société (uniquement si véhicule de tourisme)

IS: Impôt sur les sociétés

CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (uniquement si CA > 500 K€)

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

CFE: Cotisation foncière des entreprises (exonération la 1ère année)